

République française

Département de l'Hérault



## Commune de Rosis

Séance du 4 mai 2009 à 20 h 30

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - Daniel BOURDON - Gérard LUNA - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Sandrine LECLERCQ - Nathalie MENDES

Membre (s) absent(s) excusé(s): René MAGNALDI (Pouvoir Jacques Mendes) - Arlette ARAGON  
Martine CANDEL- Eric NAUTRE

Secrétaire de séance : Sandrine LECLERCQ.

### ORDRE DU JOUR

- 1 - *Schéma directeur d'alimentation en eau potable communal*
  - 2 - *Centre de Gestion - contrats d'assurance des risques statutaires*
  - 3 - *Aménagement rural & électrification rurale*
  - 4 - *Mise en valeur de la forêt des écrivains combattants (ONF)*
  - 5 - *Service du Cadastre mise à jour*
  - 6 - *Déploiement réseau Ht Débit radio à 5,4 GHz*
  - 7 - *Restauration de la toiture de l'église de Douch*
  - 8 - *Travaux de la Maison du Mouflon et du Caroux*
  - 9 - *Construction de la station d'épuration à Andabre*
  - 10 - *Création d'un GR de Pays intitulé «Montagne Haut Languedoc»*
  - 11 - *Restauration du Moulin à eau de Lafage*
  - 12 - *Projet de Zone Développement Eolien sur la commune*
  - 13 - *Annulation Délib sur l'accueil scolaire*
  - 14 - *Electrification rurale – Projet d'éclairage public sur le hameau de Cours*
  - 15 - *Cérémonie du 8 mai*
  - 16 - *Restauration de la pansière du moulin à Andabre*
  - 17 - *CCMHL – Occupation du garage communal*
  - 18 - *Elections Européennes*
- Questions diverses (éliminations des seringues médicales, filet pour barres de foot)*

## 1- SCHEMA DIRECTEUR COMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune de Rosis ayant en charge l'alimentation en eau potable de ses administrés, doit s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires techniques et financières satisfaisantes, et qu'il va pouvoir continuer de l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins.

A cet effet, la commune de Rosis a décidé de mettre en place **un schéma directeur d'alimentation en eau potable**. Ce dernier permettra à la commune d'identifier les besoins, les problèmes et de trouver les solutions en programmant les investissements à l'avance.

### **Le schéma directeur a pour vocation :**

- de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'alimentation en eau potable d'une collectivité,
- de pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs, tant au niveau de la ressource qu'au niveau des systèmes de production et de distribution,
- d'estimer les besoins futurs et de proposer :
  - o soit plusieurs scénarios dont au moins un, après examen plus détaillé, est réalisable,
  - o soit un programme d'actions et/ou d'études permettant, après avoir levé les incertitudes sur les scénarios, de pouvoir en choisir un
- un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins de la collectivité et à ses moyens et, éventuellement un programme de travaux permettant de gérer la phase transitoire pendant laquelle des études complémentaires seraient menées pour définir le scénario final.

### **Le schéma directeur est :**

- un outil de programmation et de gestion pour la collectivité qui doit lui permettre d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables,
- un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants et au développement de l'urbanisation. La cohérence avec les documents d'urbanisme en cours ou projetés doit être assurée.

La commune de Rosis a obtenu l'assistance à **maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb**.

Le coût de cette prestation est estimé à **40 000 €uros H.T.** (dont pose de vannes et de compteurs utiles à la mission).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter auprès des partenaires financiers les subventions les plus élevées possibles.

### **Avis du Conseil**

***Le Conseil unanime adopte le schéma directeur d'AEP et demande au Maire de solliciter les aides financières nécessaires à la réalisation de cette étude.***

## 2 - CGFPT 34 - CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Il indique que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du département de l'Hérault peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Il propose aux membres du Conseil que la commune charge le centre de gestion de négocier un contrat groupé ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurances agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales.

### **Avis du Conseil**

***Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire et charge le centre de gestion de négocier un contrat d'assurance statutaire***

### 3 - ANDABRE--AMENAGEMENT RURAL - ELECTRIFICATION RURALE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que dans le cadre de notre projet **aménagement rural – électrification rurale du hameau d'Andabre**, le dossier que nous avons déposé par l'intermédiaire du **SIEMEC** (Syndicat Intercommunal Electrification Marcou Espinouse Caroux) vient d'obtenir une aide de **124 574, 00 €uros** du conseil Général, Via **Hérault Energie** au titre du programme FACE/C pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rural d'Andabre.

Il précise que cette subvention a été affectée pour ce projet et pour nul autre, à **Hérault Energie**, ce qui permettra à la Communauté de Communes lorsqu'elle aura la compétence ER - EP d'inscrire dès l'an prochain, notre programme d'électrification sur le village d'Andabre.

#### Avis du Conseil

*le Conseil prend acte de l'information.*

### 4 - MISE EN VALEUR de la FORET DES ECRIVAINS COMBATTANTS

Monsieur le Maire dit aux membres du Conseil que la commune en partenariat avec la Commune de Combes et l'ONF ont pour projet la mise en valeur écotouristique **de la forêt des écrivains combattants**, et l'ouverture tous publics de ce site mémorial.

Il précise que la commune de Rosis est propriétaire d'environ 11 ha sur la commune de Combes, au nord de la forêt des écrivains combattants, avec une sortie sur le Col de Madale, c'est pour cette raison et à ce titre qu'elle est partenaire de cette opération qu'elle n'a nullement sollicitée.

Il indique que l'ONF assure la gestion et l'entretien de cette forêt domaniale, et une convention en cours de validation et signée par le Conseil Général devrait lui concéder la délégation de la maîtrise d'ouvrage pour certaines actions. Parallèlement, un plan de programmation décennale (2008-2016) est établi, comportant un programme d'actions suivi de manière transversale au sein des services concernés, et coordonnés par le Pôle Eau et Environnement.

L'ONF présente aujourd'hui au Conseil Général, deux projets visant à améliorer l'accessibilité de cette forêt pour les personnes à mobilité réduite ayant une déficience visuelle.

Le Conseil Général vient d'attribuer **28 000 €uros HT**, représentant 70% du montant subventionnable pour l'aménagement d'un sentier de promenade pour les personnes à mobilité réduite et malvoyantes et **5 600 €uros HT**, pour l'aménagement des aires de pique nique afin de les rendre accessible aux personnes handicapées.

Il indique aux membres du Conseil qu'il les tiendra informés du déroulement de ce dossier.

#### Pour information et avis du Conseil

*Le Conseil prend acte de l'information.*

### 5 – SERVICE DU CADASTRE - MISE A JOUR DES PLANS CADASTRAUX

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le géomètre du service du cadastre du centre des impôts fonciers, procédera durant la période **du 5 au 15 mai 2009**, à la mise à jour pour 2009 des plans cadastraux sur notre commune.

A cet effet, il passera chez les personnes qui ont fait des travaux récemment et/ou dont les plans ne sont pas encore à jour, afin de mesurer ces nouveautés.

Il précise qu'un élu ou l'employé communal sera mis à sa disposition pour l'aider à effectuer ces mesurages.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir informer les administrés de leur circonscription d'action de l'intervention de ce géomètre.

#### Pour information du Conseil

*Le Conseil prend acte de l'information.*

### 6 – DSL – DEPLOIEMENT RESEAU HAUT DEBIT RADIO A 5,4 Ghz

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Conseil général a confié à la société **Hérault Télécom** la délégation de service public pour son réseau départemental de communications électroniques haut débit **Num'Hér@ult**.

Il indique que la commune de Rosis située en zone dite « blanche » sera traitée d'ici la fin de l'année grâce au déploiement **d'un réseau radio WiMax hyperlan dans la fréquence 5,4 GHz.**

Il précise que cette technologie permet, grâce à des stations installées sur des points hauts (Pylônes, bâtiment communaux) de diffuser par la voie hertzienne le haut débit sur une distance de **6 à 8 km**.

Une réunion sur la mise en place du « **Haut Débit radio hyperlan 5.4** » sur notre commune par « **Hérault télécom** » délégataire de **Num'Hér@ult** et le sous traitant « **Nomotech** » qui mettra en place cet équipement, a eu lieu à la Salvetat. Un déplacement sur le terrain accompagné d'un représentant de la commune pour déterminer les points relais, aura lieu très prochainement.

Il indique également, que dans le cadre de la mise en place de **la téléphonie mobile** par le Conseil Général de l'Hérault sur la partie de notre commune située en zone résiduelle blanche et qui concerne essentiellement la partie montagnaise de notre territoire. Cet équipement, sera très prochainement installé.

**Pour information du Conseil**

***Le Conseil prend acte de l'information.***

## **7 – PROJET DE RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE DE DOUCH**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil qu'une subvention de **25 662,00 €uros** vient d'être allouée par le **Conseil Général de l'Hérault**, pour réaliser la **première tranche de travaux** de restauration de **l'église sainte Marie de Douch**.

Il indique qu'à cette subvention, vient s'ajouter celle attribuée par la sous préfecture au titre de la **DGE (Dotation Globale d'Équipement)**, dont le montant s'élève à **42 769, 50 €uros**.

Il précise que le montant global de la première tranche de travaux s'élève à **85 539, 43 €, Hors Taxes**. Le delta restant à financer par l'association s'élève à **33 873, 66 €** soit (**17 107, 93 € + la TVA de 16 765, 73 €uros**).

Il indique qu'une réunion de concertation devra être programmée avec la présidente, les membres de cette association et l'architecte, pour évoquer les tenants et les aboutissants de ce dossier.

**Avis du Conseil**

***Le Conseil prend acte de l'information et approuve la réunion de concertation proposée.***

## **8 – TRAVAUX DE LA MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux de restauration de la maison **du mouflon et du Caroux** sont terminés. L'aménagement des équipements à l'intérieur est en cours de préparation.

Il indique que les travaux à l'extérieur (dallage, escaliers, murs de soutien, peinture **de toutes les fenêtres** de l'ensemble du bâtiment), sont en cours de réalisation.

Il précise qu'une signalétique originale à base d'empreintes de pattes d'animaux va être mise en place, du parking à l'entrée du hameau jusqu'à la Maison du Mouflon. Une sculpture représentant une tête de mouflon réalisée par un artiste local, ornera la façade de l'entrée.

**Pour information du Conseil**

***Le Conseil prend acte de l'information***

## **9 – CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION PAR FILTRES de ROSEAUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'après avoir réalisé les réseaux de transport de l'assainissement d'Andabre, nous allons engager la construction **d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux**, qui sera installée sur le territoire de la commune de Rosis, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal Bouissou-Mare qui en assurera la gestion.

Il précise que par économie d'échelle, nous utiliserons cette station d'épuration conjointement avec la commune voisine de Saint Génies-de-Varensal et son entretien sera assuré alternativement par les employés de nos communes respectives qui ont déjà effectué un stage pour la télé surveillance et l'entretien de la station.

Il précise que la maîtrise d'oeuvre de cette station a été confiée au cabinet d'études de **l'entreprise BeMEA**. Le plan de financement de cette opération qui s'élève à **600 000 €uros**, vient d'obtenir une aide financière **de 40% du Conseil général de l'Hérault** et de **40 % de L'agence de l'eau**. **Soit 80%** du montant hors taxes de la dépense.

Il indique que l'avis d'appel d'offre sera lancé début juin, l'ouverture des plis est prévue pour le **7 juillet 2009**.

Il indique qu'en principe, les travaux devraient débuter **début septembre** de cette année et se terminer **en février 2010**.

**Avis du Conseil**

***Le Conseil unanime prend acte de l'information.***

## 10 - CREATION D'UN GR DE PAYS « MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet de création par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc d'un GR de Pays « Montagne du Haut Languedoc » qui sillonnera du Caroux aux Monts d'Anglès, de L'Espinouse au lac de la Ravière, tous les territoires de la Communauté.

Il indique que tous ces territoires sont particulièrement appréciés par les randonneurs. Aussi, pour mettre en valeur ces atouts, la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc s'est engagé dans une démarche de promotion de la randonnée pédestre qui débouchera sur **l'édition d'un topo-guide distribué au plan national.**

Il précise que la communauté de communes, a fait le choix de la qualité pour ce GR de Pays, c'est pourquoi, elle a conventionné le 20 avril avec les fédérations départementales de la randonnée pédestre de l'Hérault et du Tarn, qui offrira aux randonneurs de tous niveaux des boucles de différentes longueurs et qui répondra à tous les critères de qualité permettant son agrément.

### **Avis du Conseil**

***Le Conseil unanime apprécie cette démarche de créer ce GR de Pays qui sillonnera l'ensemble du territoire communautaire.***

## 11 - TRAVAUX DE RESTAURATION DU MOULIN A EAU de LAFAGE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les financements permettant la restauration du Moulin de la Fage nous ont tous été notifiés.

L'Entreprise en charge de la totalité des travaux est l'**entreprise SEGUI**. Le début des travaux est programmé pour **cet été 2009**.

### **Pour information du Conseil**

***Le Conseil prend acte de l'information.***

## 12 - PROJET DE ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que dans le cadre du projet de la Zone de développement éolien n°6, la DIREN Languedoc Rousillon vient de faire part à la communauté de communes, qu'il ne paraît pas souhaitable de développer de l'éolien sur la zone envisagée sur la commune de Rosis, pour tout un tas de raisons liées à l'impact paysager, au fait qu'elle se trouve dans un environnement globalement sensible avec un nombre de zones inventoriées au titre des ZNIEFF ou des ZICO etc ...

Il propose donc afin de ne pas entraver l'implantation de la zone de développement éolien sur le territoire de la communauté, d'adresser un courrier à la Présidente de la communauté de Communes, pour lui demander le retrait dans le projet, de la Zone 6 qui concerne notre commune.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition.

### **Avis du Conseil**

***Le Conseil estime, compte tenu des observations de la DIREN, qu'il y a lieu de renoncer à développer de l'éolien sur la commune.***

## 13 - ANNULATION DE LA DELIBERATION DU « 3 NOVEMBRE 2008 » RELATIVE AU REFUS D'ACCUEIL DES ELEVES EN CAS DE GREVE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il vient d'être mis en demeure par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de produire dans un délai d'un mois les observations en réponse à la requête susvisée qui lui a été notifiée.

Il propose donc que compte tenu que nous n'avons pas d'établissement scolaire et que l'accueil des élèves du regroupement a toujours été assuré par les enseignants lors des récentes grèves, d'annuler la délibération du 3 novembre 2008 qui s'opposait à accueillir les enfants dans ces cas là.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

### **Avis du Conseil**

***Le Conseil unanime accepte d'annuler la délibération du 3 novembre 2008 et demande au Maire d'appliquer les directives gouvernementales.***

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre du programme d'électrification rurale du **SIEMEC** (Syndicat Intercommunal d'Electrification Marcou Espinouse Caroux) et compte tenu de la modeste somme qui est affectée à notre commune, de procéder exclusivement au remplacement de certains points d'éclairage public de type néon, par de nouveaux lampadaires à éclairage économie d'énergie sur le hameau de Cours le Bas et Cours le Haut.

Il demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition qui a été proposée à notre commune par le syndicat et approuvée par les deux délégués.

**Avis du Conseil**

***Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition.***

Monsieur Le maire informe les membres du Conseil qu'à l'occasion de la fin de la guerre 39/45, une cérémonie avec dépôt de gerbe aura lieu **au monument aux morts du cimetière d'Andabre, le vendredi 8 mai à 11 H 00.**

Il souhaite qu'à cette occasion, les conseillers municipaux, puissent assister à ce devoir de mémoire.

Il précise qu'un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie et demande aux membres du Conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à l'acquisition de la gerbe.

**Avis du Conseil**

***Le Conseil prend acte de cette information et autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à l'achat d'une gerbe.***

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre des travaux de préservation du patrimoine bâti, la pansière du moulin d'Andabre, située sous le pont du CAT, qui délimite la commune de St Génies et de Rosis, nécessite des travaux de rafraîchissement du radier.

Il indique que ce type de travaux de restauration peut être réalisé par l'équipe du **SMABM**, (Syndicat Mixte d'Aménagement des Berges de la Mare). Cependant, compte tenu de la mise en place du poste de refoulement et dans l'attente de la mise en place de la station d'épuration les travaux ne pourront pas être effectués cet été.

Il propose donc compte tenu que les travaux seront réalisés par l'équipe de fournir les matériaux nécessaires à cette restauration.

Il demande aux membres du conseil l'autorisation d'engager la somme nécessaire à l'acquisition du 5 m3 de sable et de 40 sacs de chaux hydraulique pour effectuer ce travail.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

**Avis du Conseil**

***Le Conseil unanime autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à la restauration de cette pansière.***

Monsieur le Maire en réponse à la demande de plusieurs membres du Conseil qui s'interroge de savoir si la communauté de communes s'acquitte d'un loyer de location pour l'emplacement de garage qu'occupe dans le hangar de la Commune, le camion de collecte des ordures ménagères.

Il répond, qu'aucun loyer n'est payé par la communauté de communes pour la location du garage et que de surcroît la commune a, à sa charge les frais d'assurance incendie, de contrôle des extincteurs, d'électricité et quotidiennement d'eau nécessaire au nettoyage du camion.

Il propose donc comme le souhaite les membres du conseil de solliciter le paiement d'un loyer qui pourrait être de l'ordre de **500 € annuel** ce qui contribuerait à participer aux frais réglés par la commune pour l'entretien et la gestion de ce bâtiment.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition.



## Avis du Conseil

***Le Conseil unanime approuve cette proposition.***

18 -

## ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les prochaines **élections européennes** se dérouleront **le dimanche 7 juin 2009.**

Il indique que le bureau de vote de la **1<sup>ère</sup> section d'Andabre**, sera présidé par le Maire et celui de la **2<sup>e</sup> section de Douch** par le 1<sup>er</sup> adjoint. Les membres du conseil seront désignés en qualité d'assesseurs dans les bureaux de vote respectifs, ultérieurement.

Les panneaux d'affichage seront préparés et installés par l'employé communal.

## Pour information du Conseil

***Le Conseil prend acte de l'information.***

## QUESTIONS DIVERSES

- **Daniel Bourdon**, tient à évoquer le problème d'élimination des seringues médicales utilisées par les personnes affectées par des maladies, qui nécessitent un traitement quotidien. Il souhaite que l'on saisisse la communauté de Communes afin qu'elle apporte une réponse à ce problème de traitement de déchets spéciaux qui sont aujourd'hui éliminés dans la poubelle des O.M.
- Il indique également que les filets des buts du terrain de foot, nécessitent d'être remplacés.

## Réponse du Maire :

***Le traitement des déchets dangereux à été inscrit par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc à l'ordre du jour de la prochaine commission environnement. Pour ce qui est des filets de foot, une demande sera formulée prochainement à Hérault sport.***

Le Maire

Jacques MENDES

## Info diverses

- **Chemin de randonnée « Les Banissous »** : Interpellée et sollicitée par le Maire il y a quelques mois, l'agence départementale du Conseil Général examine le projet de mise en place d'une passerelle sur la rivière « le Casselouvre » au départ de Cours le Bas.
- **Le bulletin Municipal Panorama N°7** en cours d'élaboration sera mis à la disposition de tous avant la fin du mois de Mai.

## Travaux en cours

- Les travaux de construction du nouveau pont de Rosis réalisés par l'entreprise « **Le Marcory** » ont débutés comme prévu, **le 20 avril** et seront terminés **fin juin**. Une réunion de chantier hebdomadaire est fixée tous les lundis après-midi à 14 h 00 sur site, Le premier adjoint assistera à ces réunions de chantier hebdomadaire.
- Les Travaux de dallage à l'intérieur du lavoir de Douch sont en cours.
- Les travaux d'enrobé de la place de Douch sont programmés, une réunion préparatoire sur site est programmée pour le **9 mai 2009**.
- Les travaux de dallage et d'aménagement du proche environnement de la maison du Mouflon et du Caroux et du Refuge Marcel Cèbe, sont en voie d'achèvement.
- Les travaux de maintien aux normes des pistes **DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies)** qui se limiteront au reprofilage de la bande de roulement sans en changer le gabarit, seront réalisés très prochainement. Ils concerneront la piste de Douch et celle d'Oussière. Des travaux de restauration sont également programmés pour celle de la Combe d'Andabre.

- Projet d'installation d'un point lumineux à proximité du parking de Cours le Haut et sur le chemin de Lencas.

### **Réunions et manifestations diverses**

- **Regroupement scolaire** : Les élèves du regroupement scolaire Pabo-Plaisance ont été accueillis par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc et le CPIE à la salle polyvalente de la Salvetat pour un goûter et un spectacle sur le recyclage des déchets ménagers. Il précise que le transport des élèves a été pris en charge par la Communauté.
- **Natura 2000**, Dans le cadre de la mise en oeuvre du document d'objectifs **des sites natura 2000 n° FR910 1424 « Caroux Espinouse »** Le **COPIL** (comité de pilotage) a élu Max ALLIES Maire de Castanet le Haut en qualité de Président du **COPIL**.
- Inauguration du temple bouddhiste **de Douch le 24 MAI 2009 à 12 h00**.